



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## INVITATION POUR LES MÉDIAS

15 novembre 2013

### **Tourisme 2015** **Adaptation de la loi sur le tourisme**

Madame,  
Monsieur,

Le 25 septembre dernier, le Conseil d'Etat adoptait, avec le message qui l'accompagne, le projet de modification de la loi sur le tourisme du 9 février 1996 et décidait de transmettre l'objet au Grand Conseil pour traitement lors de la session de décembre 2013.

Les modifications proposées visent à offrir aux acteurs du secteur touristique valaisan les conditions cadres leur permettant d'assurer le développement de leurs activités dans un contexte marqué par une pression et une compétitivité accrue. Portant sur les aspects structurels et de financement du tourisme, elles constituent le dernier volet du projet « Tourisme 2015 » qui a permis la création de l'observatoire valaisan du tourisme et de l'entité commune de promotion Valais/Wallis Promotion.

Afin de vous donner le détail de la modification de loi et au nom du président de la Commission parlementaire de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE), **Stefan Zurbriggen** et du conseiller d'Etat **Jean-Michel Cina**, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), j'ai le plaisir de vous convier à une **conférence de presse**

**jeudi 21 novembre 2013 à 9.30 heures**  
**Espace Porte de Conthey - Sion**

Le chef du DEET et Stefan Zurbriggen seront accompagnés par **Eric Bianco**, chef du Service du développement économique et **Luc Fellay**, président du groupe de travail « Structures et financement ».

La documentation usuelle vous sera remise directement sur place. Vous la trouverez également sur le site Internet [www.vs.ch](http://www.vs.ch) dans les rubriques habituelles.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations amicales.

**Bernard Reist**  
Chef de l'Information

